

## Sur une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à AUTORISATION

Par arrêté n° 36-2023-03-01-00002 du 1er mars 2023, une enquête publique unique sera ouverte au sujet de l'installation classée suivante :

**Société LHOIST FRANCE OUEST - Développement d'un projet de biomasse dans l'usine de production de chaux et demande de permis de construire pour la construction d'un bâtiment de stockage et transformation du bois et d'un bâtiment d'injection pour l'alimentation de fours en 100% biomasse sur le territoire de la commune de SAINT-GAULTIER**

- ◆ **OBJET** : Demande d'autorisation environnementale en vue du développement d'un projet de biomasse dans l'usine de production de chaux et demande de permis de construire un bâtiment de stockage et transformation du bois et un bâtiment d'injection pour l'alimentation de fours en 100% biomasse sur le territoire de la commune de SAINT-GAULTIER
- ◆ **RESPONSABLE DU PROJET** : Société LHOIST FRANCE OUEST - 15, rue Henri Dagalier - 38 100 GRENOBLE
- ◆ **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION** : développement d'un projet de biomasse dans l'usine de production de chaux et construction d'un bâtiment de stockage et transformation du bois et d'un bâtiment d'injection pour l'alimentation de fours en 100% biomasse sur la commune de SAINT-GAULTIER.
- ◆ **DURÉE DE L'ENQUÊTE** : du mardi 28 mars 2023 – 9h00 au jeudi 27 avril 2023 – 12h00
- ◆ **LE DOSSIER** d'enquête publique unique, comprenant notamment les résumés non techniques de l'étude d'impact et de dangers ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse écrite du pétitionnaire, est consultable :
  - **sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse suivante** : <https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE> ;
  - **sur support papier**, aux jours et heures habituels d'ouverture du public de la mairie à la salle située 11 place de l'Hôtel de Ville à SAINT-GAULTIER :
    - ◆ du lundi au vendredi de 9h00 à 12h15 et de 14h00 à 17h30 ;
    - ◆ le samedi de 9h00 à 12h15
  - **sur poste informatique**, à la préfecture de l'Indre, salle 325, **sur prise de rendez-vous uniquement**, auprès du bureau de l'environnement (02.54.29.50.00), aux jours et heures suivants :
    - ◆ du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.Ce dossier pourra, en cours d'enquête et à la demande du commissaire enquêteur, être complété par des documents utiles à la bonne information du public.
- ◆ **OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS** : pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses contributions :
  - par courriel à l'adresse mail suivante : [pref-be-ep-usine-lhoist@indre.gouv.fr](mailto:pref-be-ep-usine-lhoist@indre.gouv.fr) Ces observations et propositions recueillies par courrier électronique seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans l'Indre à l'adresse suivante : <https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE>;
  - sur le registre d'enquête unique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur à la salle située 11 place de l'Hôtel de Ville à SAINT-GAULTIER ;
  - par correspondance à la mairie de SAINT-GAULTIER, 9 place de l'Hôtel de Ville, 36 800 SAINT-GAULTIER – à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête unique.
  - Les contributions du public reçues avant le mardi 28 mars 2023 – 9h00 et après le jeudi 27 avril 2023 – 12h00 ne seront pas prises en compte.
  - Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.
- ◆ Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès de Monsieur Sébastien BAULIMON, directeur de l'usine de SAINT-GAULTIER pour le compte de la Société LHOIST FRANCE OUEST, Route de Buzançais – 36 800 SAINT-GAULTIER - ou [sebastien.baulimon@lhoist.com](mailto:sebastien.baulimon@lhoist.com) - 02 54 47 02 04 , ou auprès de la préfecture de l'Indre – Direction du développement local et de l'environnement – Bureau de l'environnement – Place de la Victoire et des Alliés – CS 80 583 – 36 019 CHÂTEAUROUX Cedex.

### **COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

- ◆ M. Dominique COUILLAUD, directeur d'établissement médico-sociaux en retraite a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.
- ◆ Il siègera à la salle située 11 place de l'Hôtel de Ville à SAINT-GAULTIER, afin de recevoir les observations et propositions du public aux jours et heures de permanence mentionnés ci-après :
  - le mardi 28 mars 2023 – de 9h00 à 12h00 ;
  - le samedi 1er avril 2023 – de 9h00 à 12h00 ;
  - le lundi 17 avril 2023 – de 14h00 à 17h00 ;
  - le jeudi 27 avril 2023 – de 9h00 à 12h00.
- ◆ Le rapport et les conclusions séparées et motivées du commissaire enquêteur seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique unique, à la mairie de SAINT-GAULTIER, à la Préfecture de l'Indre, Bureau de l'Environnement et sur le site internet des services de l'État dans le département de l'Indre (<https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE>).
- ◆ À l'issue de la procédure réglementaire, le Préfet de l'Indre prendra, soit un arrêté de refus, soit un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions à respecter et un arrêté de permis de construire.

Cet avis est affiché sur les lieux prévus pour la réalisation du projet par le pétitionnaire, à la mairie de SAINT-GAULTIER, commune siège de l'enquête publique ainsi que dans les mairies de Rivarennes, Nuret-le-Ferron, Chasseneuil, Le Pont-Chrétien-Chabenet et Thenay. Il est également publié sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse :

<https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE>